



PEDIBUS REGLEMENT INTERIEUR

Les conducteurs (trices) s'engagent :

1. Confiance

- à respecter la confiance des parents lorsqu'ils qui confient leurs enfants pour le trajet du pédibus

2. Accueil

- à recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité pour les enfants qui prennent le pédibus

3. Continuité

- à trouver un remplaçant en cas d'imprévu les mettant dans l'impossibilité de remplir la fonction d'accompagnateur pour la tranche d'horaire convenue.

4. Régularité

- à respecter les horaires de départ du pédibus pour que les enfants ne soient pas en retard à l'ouverture des écoles.

Les enfants et leurs parents s'engagent :

1. Comportement

- à ne pas courir ou bousculer leurs camarades, à suivre les consignes des conducteurs(trices) et de bien traverser au passage piéton.

2. Présence aux arrêts

- à respecter les horaires de départ de l'arrêt du pédibus en cas de retard ou d'absence de l'enfant les conducteurs ne peuvent se permettre de retarder le groupe d'enfant.
- à ne pas laisser leur enfant seul sans la présence d'un accompagnateur à l'arrêt du pédibus.

3. Visibilité

- à porter un équipement sécurisé fourni (gilet de sécurité, coupe vents, brassard)

4. Renseignement

- à remplir une fiche de renseignement (domicile et numéros de téléphone des parents), en cas d'accident, que les accompagnateurs auront toujours avec eux.

***Sur le plan des assurances (responsabilité/ accidents), les parents doivent contracter une assurance scolaire et extra- scolaire pour les enfants.**